

Examen au cas par cas

Quels sont les projets concernés ?

Les projets soumis à l'examen au cas par cas sont ceux visés par la 3^{ème} colonne du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Le maître d'ouvrage d'un projet visé dans cette colonne doit adresser à l'autorité environnementale un formulaire.

Où trouver le formulaire ?

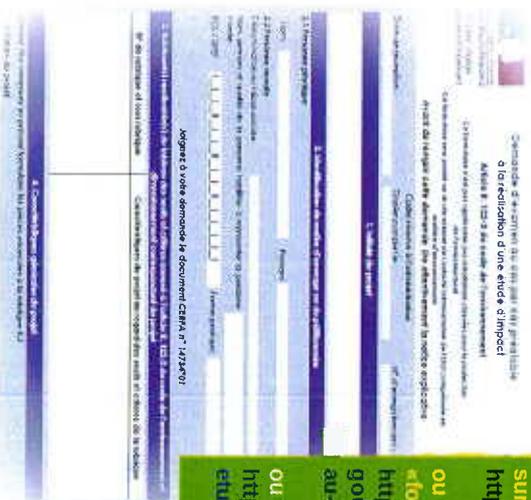
Téléchargement du formulaire

Vous pouvez télécharger les 2 documents Cerfa (14752*01 et 14734*01) :

sur le site «Service public» :
<http://www.service-public.fr/formulaires>

ou sur le site de la DREAL Picardie, rubrique «formulaires en ligne»
<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/formulaire-de-demande-d-examen-au-cas-par-cas.html>

ou sur le site dédié du ministère
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>



A qui adresser votre demande ?

Vous souhaitez faire une demande d'examen au cas par cas par courriel ou vous souhaitez envoyer une copie de votre dossier par courriel (démarche à privilégier) :

Chargez le formulaire rempli avec ses annexes et le document informatif du pétitionnaire sur le site suivant :
<http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

et adressez votre envoi à cette adresse de courrier électronique :
formulaire-kpark.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Vous souhaitez envoyer votre demande d'examen au cas par cas par pli recommandé avec accusé de réception :

Adressez deux exemplaires du formulaire, annexes incluses et dans la mesure du possible une copie numérique (clé USB ou CD ROM) à l'adresse suivante :

DREAL Picardie
Service Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental
56, rue Jules Barni
80040 Amiens Cedex 1

Adressez une copie du courrier d'envoi ainsi qu'un exemplaire du formulaire à l'adresse suivante :

Monsieur le préfet de région Picardie
SGAR
6, rue Debray
80000 Amiens

Vous souhaitez déposer votre demande d'examen au cas par cas :

Déposez deux exemplaires du formulaire, annexes incluses et dans la mesure du possible une copie numérique (clé USB ou CD ROM) à l'adresse suivante :

DREAL Picardie
Service Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental
56, rue Jules Barni
80040 Amiens Cedex 1

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Un réceptionné vous sera délivré lors du dépôt de votre dossier.

Pour toute demande de renseignement pour compléter votre formulaire vous pouvez contacter le service d'appui à l'autorité environnementale compétente :

sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr
du lundi au jeudi - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au 03 22 82 92 30